



Ecole Saint Joseph
7 avenue du Maréchal Joffre
94 170 Le Perreux
☎ : 01 43 24 12 41
ecole.saintjoseph@9online.fr
<http://ecole-saintjoseph-leperreux.com>



Le Perreux, le 6 juillet 2016

Chers parents,

Pour vos enfants, chaque année représente un chemin à parcourir avec son lot de nouveautés (enseignants, camarades,...). Soyez assurés que toute l'équipe pédagogique et éducative de l'école sera là pour les accompagner avec bienveillance.

Nous serons heureux de vous retrouver le jeudi 1^{er} septembre 2016 (voire le 2 septembre pour quelques élèves de PS) pour vivre une nouvelle année scolaire remplie de moments de partage et de projets à vivre ensemble.

Pour cette rentrée, un nouveau poste est créé au sein de l'école : Mme Sylvie LOCQUENEUX en assurera sa responsabilité 2 jours par semaine (le mardi et le jeudi). Cette classe **ASH** (tenue par un enseignant formé dans cette spécialité et diplômé d'état) est destinée à venir en aide aux enfants qui éprouvent des difficultés passagères ou plus durables au sein de l'école. Madame LOCQUENEUX n'est ni psychologue, ni orthophoniste, elle axe avant tout son travail sur la pédagogie. Sa principale caractéristique est de pouvoir prendre les enfants en petits groupes et de mener des actions plus personnalisées, de venir en aide à chacun selon ses difficultés.

Soit les enfants viennent dans sa classe (et quittent donc leur classe) pendant un espace temps défini avec les enseignantes, soit c'est l'enseignante ASH qui vient dans la classe parmi les élèves.

Enfin, les familles sont toujours informées des aides mises en place pour leur enfant.

Désormais, je vous souhaite à tous d'excellentes vacances reposantes... et une bonne lecture de la circulaire ci-jointe !

Cordialement,

Le Chef d'Etablissement
M. Pierre-Damien Roux

Circulaire d'informations 2016 /2017

L'équipe éducative et administrative

- M. ROUX : Chef d'Etablissement
- Mme TRONQUIT : Présidente d'OGEC
- Mme PININGRE : secrétaire-comptable assurant le suivi des tickets de cantine ou de garderie. Elle réceptionne aussi les messages pour les professeurs et effectue le suivi administratif des élèves et de la facturation.
- Mme DAAS : secrétaire (présente l'après-midi). Elle réceptionne également les messages à destination des enseignants et assure le suivi administratif des élèves. Elle a en charge une étude du soir.

L'équipe des professeurs des écoles et intervenants extérieurs

Mme FREIXEDELLO : Petite Section
 Mme BILLARD : Moyenne Section
 Mme VÉAUX et M.ROUX : Grande Section
 Mme BERTAUX : CP
 Mme VILLETTE : CE1

Mme GUILLEMAIN : CE2
 Mme JODRA Y ALONSO : CM1
 Mme JULIÉ : CM2
 Mme LOCQUENEUX : ASH (mardi et jeudi)

EPS : Mme Mélissa BOUGRAT
 Anglais : Mme Barbara CHAUDOT

Musique : Mme Solveig MARTY

L'équipe d'encadrement

Mme Dominique CARLES : Assistante maternelle des MS assurant toutes les garderies
 Mme Fatima YAHIAOUI : Assistante des maternelles de PS et assurant la garderie des maternelles jusqu'à 17h30.
 Mmes BOUR, VENTURA, TOURE et BASTOS : surveillantes cour / garderie / étude
 Ali : responsable de la cantine, Isabel et Farida : personnels de cantine.

Rentrée : le jeudi 1^{er} septembre 2016

Heure de rentrée :

8h45 : PS / 9h : MS / 9h10 : GS / 9h20 : CP / 9h30: CE1 / 9h40 : CE2 / 9h50 : CM1 / 10h : CM2

Réunions d'informations de parents

PS – MS – GS : le mardi 20 septembre à 18h30 CM1–CM2 : le jeudi 15 septembre à 18h
 CP – CE1 - CE2 : le mardi 13 septembre à 18h

Photos individuelles et de groupe

Vendredi 16 septembre matin (après avoir obtenu votre autorisation).

Calendrier 2016/2017

Pont de l'Ascension férié : jeudi 25 et vendredi 26 mai 2017

Lundi de la Pentecôte férié : lundi 5 juin 2017

Dates des vacances

Toussaint	Noël	Février	Printemps	Été
Du mardi 18 octobre après la classe au jeudi 3 novembre matin	Du vendredi 16 décembre après la classe au mardi 3 janvier matin	Du vendredi 3 février après la classe au lundi 20 février matin	Du vendredi 31 mars après la classe au mardi 18 avril matin	A partir du 5 juillet après la classe

Il y aura classe les samedis :

- Samedi 3 décembre : célébration à l'église N-D de Toutes-Grâces et concert de Noël à l'école
- Samedi 17 juin 2017 : fête de l'école

Réunion d'accueil des nouveaux parents PS : mardi 27 juin 2017 à 18h30

Horaires et déroulement des entrées et des sorties

1) Règlement des retards

Nous tenons à vous rappeler que chaque retard de votre enfant dans sa classe pénalise son travail, ne respecte pas celui de son professeur et nuit à celui de sa classe. Nous vous demandons de prendre vos dispositions afin que votre enfant arrive à l'heure en classe pour se trouver dans de bonnes conditions de travail et aborder sa journée avec sérénité. **Le rattrapage d'un travail en cours ou d'une évaluation reste à l'appréciation de l'enseignant(e).**

Nous vous demandons donc d'être vigilants à la ponctualité de vos enfants. Les enfants des classes de maternelle sont aussi tenus à la même ponctualité.

2) Règlement des entrées/sorties

Toutes les entrées des élèves élémentaire/maternelle s'effectuent au portail afin d'assurer une sécurité optimale aux élèves présents et de faciliter la surveillance de la cour de récréation.

Les parents des élèves de maternelle peuvent faire parvenir au professeur de leur enfant un mot dans le cahier de correspondance (ou dans une enveloppe libellée au nom et à la classe de l'élève) et le remettre à la personne qui surveille les entrées au portail.

Les parents des enfants en élémentaire peuvent correspondre (demander un RDV, donner diverses informations...) par le biais du cahier de liaison qui est en permanence dans le cartable des élèves. Tous les mots du cahier de liaison doivent être signés.

Entrées en classe	Sorties des classes
8h45 : maternelle et élémentaire. Accueil à partir de 8h30 au portail. Une garderie vous sera facturée entre 7h45 et 8h30. Vous pouvez aussi vous procurer des tickets de garderie. <u>La porte sera fermée à 8h15.</u>	11h45 à 11h 55 et de 16h15 à 16h 25 : pour les maternelles, sous le préau . 11h 55 pour tous les externes de l'élémentaire 16h20 : CP 16h25 : CE1 16h30 : CE2 16h30 : CM1, CM2 (Sortie du côté de l'avenue du Maréchal Joffre)
13h30 : maternelle et élémentaire. Accueil à partir de 13h20 au portail. <u>Le portail n'est pas ouvert avant 13h20</u>	
Etude –garderie :	Fermeture du portail
16h15 à 17h30 : garderie en classe pour les classes de maternelle 16h40 à 17h30 : Etude pour les élèves d'élémentaire <u>Le portail est fermé</u> Vous ne pouvez pas venir chercher votre enfant pendant ce temps-là afin de ne pas déranger le bon déroulement de cette étude/garderie. Celle-ci vous sera facturée.	Dès 8h45, 13h30 et 16h40 : le portail est fermé
De 17h30 à 18h30 : garderie sur la cour ou dans la classe de PS A partir de 17h30, vous pouvez venir chercher vos enfants à la garderie à l'heure qui vous convient.	<u>L'école ferme à 18h30 précises</u>

Nous demandons aux parents des classes de maternelle de respecter ces horaires scrupuleusement, de ne pas rester sur la cour de récréation à la sortie des classes. Tous les parents de maternelle doivent avoir récupéré leurs enfants pour 16h25.

Le but de ces mesures est de permettre aux élèves d'élémentaire de sortir des classes en toute sécurité, de faciliter les surveillances des sorties des élèves par les professeurs et **d'éviter tout accident aux maternelles** lors de bousculades éventuelles. Nous vous remercions de votre collaboration.

Cantine

Pour éviter de trop nombreuses nuisances sonores et assurer un meilleur suivi des élèves sur ce temps, trois services de cantine sont effectués. Le service cantine est assuré en liaison froide par une société de restauration.

Le service des maternelles est assuré dès 11h30 dans le réfectoire.

Celui des CP, CE1, CM1 a lieu à 12h00 suivi à 12h30 par celui des CE2 et CM2.

C'est un temps convivial et de réconfort. Nous demandons aux enfants de goûter chaque plat avant de choisir d'en laisser s'ils n'ont plus faim. Les plus grands sont invités à prendre des responsabilités auprès de leurs plus jeunes camarades et à participer aux tâches ménagères.

Un règlement de cantine est présent dans la salle de restauration et est collé dans les cahiers de liaison

Garderies – Etudes

- Garderie du matin : de 7h45 à 8h30 sur la cour de récréation si le temps le permet ou dans la classe de petite section s'il pleut.
- Etudes - Garderies de 16h40 à 17h30 : Afin de ne pas nuire au travail des enfants à l'étude ni à celui du responsable, aucun enfant ne pourra quitter l'étude avant 17h30. Aucun parent, en cas de retard, ne pourra venir chercher son enfant durant ce temps.
- Garderie de 17h30 à 18h30 : sur la cour de récréation si le temps le permet ou dans la classe de PS s'il pleut.
Vous pouvez venir chercher vos enfants de 17h30 à 18h30.
- **La garderie se termine à 18h30 précises. Aucune surveillance n'est assurée au-delà de cette heure.**

Activités

- 1- EPS : Tous les élèves du primaire bénéficient d'une heure et demie hebdomadaire de sport qui est assurée par Mme Bougrat, habilitée par l'Education Nationale. Une tenue de sport, ce jour-là, est obligatoire : un tee-shirt et/ou un sweat-shirt, un short ou un bas de survêtement, des baskets appropriées pour le sport (voir ci-dessous).
 - Une paire de baskets pour des activités extérieures : à mettre aux pieds des enfants les jours de sport (pas de chaussure type converse ou rythmique).
 - Une paire de baskets pour l'intérieur (sport en salle) : même modèle que pour l'extérieur à mettre dans un sac au nom de l'enfant et à apporter les jours de sport.

Pour assurer la sécurité optimale des élèves lors des déplacements au gymnase, nous avons besoin de parents accompagnateurs. Si vous pouvez vous libérer, informez-en le professeur de votre enfant.

- 2- Anglais

A partir de la MS, les élèves bénéficieront d'une heure d'enseignement d'anglais (en ½ groupe pour les MS et GS) assurée par Mme Chaudot, habilitée par l'Education Nationale.

- 3- Musique

A partir de la Petite section, tous les élèves bénéficieront d'une heure de musique (les élèves de Petite section et Moyenne section seront en ½ groupe pendant 30 minutes) assurée par Mme Marty, habilitée par l'Education Nationale.

Quelques règles de discipline qui faciliteront le bon déroulement de la scolarité de votre enfant

- 1- Nous ne pouvons pas surveiller les bijoux, montres, jeux... Nous ne nous considérons donc pas responsables en cas de perte ou détérioration.
- 2- Les invitations entre amis et tout autre courrier personnel doivent être transmis de parents à parents **en dehors des murs de l'école** et non circuler entre les mains des enfants sur la cour ou en classe. Il s'agit de ne pas occasionner de la peine aux enfants non concernés.
- 3- Des mesures d'hygiène astreignent toutes les collectivités à refuser de donner aux enfants les pâtisseries confectionnées par les parents à leur domicile. Afin que nous puissions les accepter, vous devez respecter certaines règles d'hygiène lors de leur préparation :
 - se laver les mains entre chaque manipulation d'aliments
 - les gâteaux contenant des œufs doivent être conservés au frais dans votre réfrigérateur et apportés à l'école emballés hermétiquement dans un sac isotherme.
 - **Les gâteaux contenant de la crème, mousse... ne sont pas autorisés**
 Le plus simple est que vous apportiez des gâteaux « industriels » emballés qui ainsi n'engagent plus votre responsabilité en cas d'intoxication alimentaire d'un enfant mais celle du fabricant.
- 4- **Les affaires de vos enfants doivent être marquées.** De nombreux vêtements (vestes, blousons,...) n'ont pas été retirés l'an passé. **Nous vous rappelons qu'il existe un coffre où sont rassemblées toutes les affaires trouvées et que vous pouvez y accéder en cas de perte.**
- 5- Chaque retard pénalise votre enfant, nuit au travail de la classe et du professeur. Des sanctions seront prises au-delà d'un certain nombre de retards récurrents. C'est un non-respect du règlement que vous avez signé.
- 6- Au-delà d'un retard de 10 minutes sur le temps du déjeuner, les enfants sont emmenés à la cantine. Le prix du repas vous sera facturé.
- 7- **Toute absence** doit être **signalée par téléphone ou par mail le matin même et par écrit au retour de votre enfant.** Un élève ne sera pas autorisé à rejoindre sa classe sans un mot d'excuse justifiant son absence. Dans le cadre de l'ordonnance n° 59-45 du 6 janvier 1959, l'instruction des élèves de 6 à 16 ans est obligatoire. Toute absence au-delà de 4 demi-journées dans le mois sans certificat médical doit être signalée à l'académie.
- 8- Vous devez vérifier le travail scolaire de votre enfant régulièrement et signer son cahier du jour ou ses évaluations chaque semaine. **N'oubliez pas de signer le cahier de correspondance, ses livrets et les documents demandés** dès qu'ils sont dans le cartable.
- 9- Les problèmes entre enfants se règlent directement avec les enseignants ; tout parent voulant régler un conflit n'interviendra pas directement auprès de l'enfant mais viendra en informer l'enseignant qui prendra les dispositions nécessaires.
- 10- Pour rencontrer un professeur, il vous suffit de lui demander un rendez-vous par écrit dans le cahier de liaison.
- 11- Les enfants non autorisés à sortir seuls seront remis à la personne qui vient le **chercher à la condition d'avoir un mot dans le cahier de correspondance ou une autorisation préalable sur la fiche de renseignements qui sera à remplir à la rentrée.** Si « à la dernière minute », une personne non inscrite ni dans le cahier de liaison, ni sur la fiche de renseignements devait reprendre votre enfant, nous vous demandons de nous téléphoner ou de nous mailer une autorisation personnelle (adresse mail de l'école : ecole.saintjoseph@9online.fr)
- 12- Aucun médicament n'est autorisé à l'école. Si votre enfant souffre d'une pathologie particulière, nous remplissons alors un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).